

## Annexe VIII - Liste des produits de première nécessité

DENOMINATION DU PRODUIT	MARGE MAXIMALE	UNITE DE VENTE ou CONDITIONNEMENT
<b>I-PRODUITS ALIMENTAIRES</b>		
Viandes - poissons		
- Maquereaux au naturel ou dans leur jus en récipients hermétiquement fermés	65 F CFP/kg	Boîte ≤ 500g
- Sardines, sardinelles et sprats ou esprotts aux huiles végétales, à l'exclusion de l'huile d'olive, sans adjonction de légumes, plantes, fruits ou substances aromatiques, en récipients hermétiquement fermés (boîtes, verres ...)	80 F CFP/kg	Boîte ≤ 500g
- Cuisses de poulets entières congelées et quarts arrières de poulets congelés	55 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 20 kg
- Entrecôtes et rumstecks de viande bovine congelés	40%	Conditionnement ≤ 5 kg
- Viande de porc local	R.S.	R.S.
- Thon blanc ou rouge local en morceaux frais ou congelés	R.S.	R.S.
Laits - laitages et dérivés du lait		
- Substitut du lait maternel standard 0 à 18 mois (laits 1 <sup>er</sup> âge, 2 <sup>ème</sup> âge et 3 <sup>ème</sup> âge), hors substitut du lait maternel particuliers et hors substitut du lait maternel thérapeutiques.	210 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg
- Beurres frais avec ou sans sel	110 F CFP/kg	Conditionnement ≥ 100 g et ≤ 500 g
- Beurres présentés en boîtes métalliques hermétiquement fermées	90 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 2kg
- Fromages fondus obtenus exclusivement à partir de cheddar, autres que râpés, en poudre ou en tranches	95 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 300 g
- Laits longue conservation dit UHT en brique, qualifiés de laits demi-écrémé en application de la réglementation en vigueur, non sucrés ni parfumés ou aromatisés, ni enrichis (en vitamines, minéraux, ...)	33 F CFP/litre	Brique de 1 litre
- Laits en poudres, en granulés ou sous d'autres formes solides, autres que pour nourrissons, sans addition de sucre ou autres édulcorants, ainsi que les poudres à base de lait, autres que pour nourrissons, sans addition de sucre ou autres édulcorants, contenant ou non des nutriments (vitamines et minéraux), avec ou sans agents émulsifiants et antioxydants	110 F CFP/kg 75 F CFP/kg 50 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg Conditionnement > 1 kg et ≤ 3 kg Conditionnement > 3kg et < 5 kg
- Yaourts nature non sucrés locaux	12 F CFP/pot de 125 gr	Exclusion des pots en verre

DENOMINATION DU PRODUIT	MARGE MAXIMALE	UNITE DE VENTE ou CONDITIONNEMENT
Légumes et fruits		
- Haricots secs, écosés, même décortiqués ou cassés destinés à la consommation humaine	45 F CFP/kg 35 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg Conditionnement > 1kg et ≤ 3kg
- Lentilles sèches, écosées, même décortiquées ou cassées destinées à la consommation humaine	45 F CFP/kg 35 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg Conditionnement > 1kg et ≤ 3kg
- Pois cassés secs, écosés, même décortiqués destinés à la consommation humaine	45 F CFP/kg 35 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg Conditionnement > 1kg et ≤ 3kg
- Maïs en grains, petits pois sauf extra-fins en boîtes métalliques hermétiquement fermées	45 F CFP/kg	Conditionnement ≥ 300g et ≤ 900 g
-Tomates entières, fraîches, locales et non épluchées, à l'exclusion des tomates cerises	120 F CFP/kg	Vrac ou sachet
- Concombres entiers, frais et non épluchés, locaux	35%	Vrac ou sachet
- Choux verts et choux blancs, locaux, entiers et frais	35%	Vrac ou sachet
- Pota entiers, locaux et frais	35%	Vrac ou sachet
- Laitue (minetto, beurre,...) fraîche, entières, locales	35%	Vrac ou sachet
- Navets entiers, locaux, frais et non épluchés	35%	Vrac ou sachet
- Aubergines entières, locales, fraîches et non épluchées	35%	Vrac ou sachet
- Taro entiers, locaux frais et non épluchés	35%	Vrac ou sachet
- Courgettes entières, locales, fraîches et non épluchées	35%	Vrac ou sachet
Céréales, pâtes		
- Farine de froment (blé) ou méteil avec ou sans levure	30 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 2 kg
- Pâtes alimentaires de semoule de blé non cuites, ni farcies, ni autrement préparées, fabriquées sans adjonction d'ingrédients (à l'exclusion des pâtes fraîches)	60 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg
- Riz semi-blanchi ou blanchi, à grains longs, non gluant, non parfumé, autre que le riz aromatisé	18 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg
- Pétales de maïs soufflées ou grillées nature	260 F CFP/kg	Vrac et conditionnement ≤ 1 kg

NOMINATION DU PRODUIT	MARGE MAXIMALE	UNITE DE VENTE ou CONDITIONNEMENT
Préparations alimentaires		
- Préparations de légumes finement homogénéisées, conditionnées comme aliments pour bébé, en pot en verre	180 F CFP/kg	Pot ≤ 250 g
- Préparations de fruits finement homogénéisées conditionnées comme aliments pour bébé, en pot en verre	150 F CFP/kg	
- Préparations consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viandes, poissons, légumes, fruits, conditionnées comme aliments pour bébé, en pot en verre	180 F CFP/kg	
- Préparations alimentaires composées exclusivement de haricots blancs au naturel ou cuits dans une sauce tomate, présentées en boîtes métalliques hermétiquement fermées	15 F CFP/boîte 40 F CFP/kg	Boîte ≤ 250 g Conditionnement ≤ 1kg
- préparations alimentaires exclusivement composées de viande de bœuf désossée, salée, hachée, présentées en boîtes métalliques hermétiquement fermées, communément appelées « corned beef »	-de fabrication locale : 15 % - Autres : 30%	Boîte ≤ 500 g
- Préparations à base de farine de malt contenant du cacao	130 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 2 kg
Autres produits alimentaires		
- Biscuits de mer	100 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 300 g
- Biscuits secs d'une teneur en sucre au plus égale à 2% et d'une teneur en sel au plus égale à 2%	100 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 2 kg
- Cafés instantanés non lyophilisés y compris les décaféinés	390 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 500 g à l'exclusion des sticks individuels
- Eaux de source de production locale non aromatisées	15 F CFP/litre	Bouteille de 1,5 litre uniquement
- Huiles de tournesol épurées ou raffinées destinées à l'alimentation humaine	35 F CFP/litre	Conditionnement ≤ 5 litres
- Margarines à l'exclusion des margarine liquides	110 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 1 kg

DENOMINATION DU PRODUIT	MARGE MAXIMALE	UNITE DE VENTE ou CONDITIONNEMENT
- Sauces de tomates conservées en boîtes métalliques hermétiquement fermées	35 F CFP/kg 31 F CFP/kg	Conditionnement ≤ 250 g Conditionnement > 250 g et ≤ 900 g
<b>II – PRODUITS NON ALIMENTAIRES</b>		
- Préparations pour la lessive du linge, en poudre, en copeaux ou toute autre forme solide sauf tablettes	35 %	Conditionnement ≥ 1 et ≤ 5kg
- Couches pour bébés à usage unique (y compris les couches-culottes)	8 F CFP/unité	Tout conditionnement
- Protections menstruelles féminines à usage unique à l'exception des protège slips	8 F CFP/unité	Tout conditionnement
- Protections pour l'incontinence et couches pour adultes	8 F CFP/unité	Paquet de 40 unités et moins
- Eau de javel	25 %	Conditionnement ≤ 3,5 litres
- Savon de ménage de fabrication locale	30 %	Morceau ≤ 270 g
- Liquide pour vaisselle de fabrication locale	20 %	Conditionnement ≤ 1 litre
- Papier hygiénique de fabrication locale	20 %	Conditionnement ≥ 12 rouleaux et ≤ 36 rouleaux
- Répulsifs liquides contre les moustiques contenant au moins l'un des principes actifs suivants à un taux supérieur à 19 % : IR3535, PMDRBO (citriodiol), KBR 3023 (icaridine) et DEET	50 %	Conditionnement ≤ 1 litre
- Répulsifs liquides de fabrication locale contre les moustiques contenant au moins l'un des principes actifs suivants à un taux supérieur à 19 % : IR3535, PMDRBO (citriodiol), KBR 3023 (icaridine) et DEET	25 %	Conditionnement ≤ 1 litre
- Préservatifs	30 %	Tout conditionnement
- Ampoules à diodes émettrices de lumière (LED) de couleur blanche d'une puissance inférieure ou égale à 8W à l'exclusion des ampoules dotées de fonctionnalités de réglage à distance	30%	Boîte ≤ 2 ampoules

DENOMINATION DU PRODUIT	MARGE MAXIMALE	UNITE DE VENTE ou CONDITIONNEMENT
- Masques répondant aux caractéristiques définies à l'article A. 111-24 du présent arrêté	R.S.	Boîte ≤ 50 unités
- Tests antigéniques de dépistage du SARS-Cov-2 par auto-prélèvement relevant des dispositifs médicaux	R.S.	Tout conditionnement